

Communiqué de Presse
15 février 2022

Comment expliquer l'absence de réaction du SPPPI quand des accidents ou incidents se produisent sur un site industriel ?

Le SPPPI, est une table ronde où chacun peut s'exprimer, expliquer ses attentes et ses contraintes. Fruit d'une histoire locale au destin national, il est un lieu d'intelligence collective qui tire sa force de sa neutralité. Cette neutralité est garantie par l'implication de tous les acteurs, qu'ils soient Associations, Collectivités, Etat /Etablissement Publics, Industriels ou Représentants des Salariés. C'est une chance pour le territoire de disposer de cet espace construit collectivement dans une volonté de dialogue constructif et ouvert. Ainsi, par définition, le SPPPI ne peut pas prendre position pour l'un ou l'autre des acteurs. En cas d'évènement sur un site industriel, il laisse donc la place aux acteurs désignés et il réagit à froid pour permettre une information consolidée et/ou une réflexion de long terme.

Des incidents/accidents récents survenus sur un même site industriel ou sur plusieurs sites différents ont suscité une question : que fait le SPPPI ou une variante : que fait RÉPONSES ?

En effet, le SPPPI en tant qu'instance de concertation sur l'environnement, le risque et l'industrie a un rôle à jouer. Ce rôle est d'autant plus attendu avec le dispositif RÉPONSES qui vise à apporter des réponses concrètes aux habitants du territoire de l'étang de Berre en termes de pollution de l'air.

Le succès de RÉPONSES en tant que catalyseur d'actions permettant de lutter contre la pollution de l'air n'est plus à démontrer. Cependant, le dispositif n'a pas pour vocation d'agir dans le cas d'accident ou incident. Pourquoi ?

Il convient ici de faire un bref historique.

Le SPPPI est né en 1972 sur les rives du Golfe de Fos et de l'étang de Berre suite à l'industrialisation massive et les difficultés de cohabitation ou de mixité des usages qui sont alors apparues.

Le SPPPI Fos-Berre, devenu ensuite le SPPPI PACA est le 1^{er} SPPPI de France. À la main des services de l'État, il est alors une sorte de « laboratoire réglementaire » qui met en place de nombreuses mesures visant spécifiquement les industriels de l'étang de Berre afin de limiter les pollutions de l'air, de l'eau, des sols, etc.

Si ses succès conduisent à la création de SPPPI dans tous les bassins industriels de France, soit une quinzaine au total, les années 2000 pointeront les limites et les faiblesses de cette instance de concertation détenue par l'une des parties prenantes : l'État.

Selon les acteurs du territoire, que ce soient les associations, les collectivités, les industriels ou les représentants des salariés, la seule issue pour le SPPPI est désormais la création d'une structure indépendante, associative, avec un pilotage dans lequel toutes les parties ont une voix équivalente et où le financement est partagé entre tous.

Le SPPPI n'est alors plus un outil réglementaire au service de l'État, mais une association dont l'indépendance est garantie par l'implication de tous les acteurs.

Le SPPPI n'en tire que plus de force pour devenir cette table ronde où tous les acteurs se rencontrent, discutent, débattent, parfois âprement, sur des sujets polémiques ou conflictuels pour identifier des marges de manœuvre, pousser des leviers d'actions ou imaginer des solutions. Chaque acteur garde bien sûr sa liberté d'action individuelle.

En lançant le dispositif RÉPONSES, le SPPPI a porté ce dialogue au-delà de ses acteurs habituels : il est allé au-devant des citoyens. Conformément à sa charte, qui a été définie collectivement, son rôle est d'inciter les acteurs à répondre aux préoccupations du public, en impulsant de nouvelles actions.

Que fait le SPPPI lors d'un incident/accident ou d'un évènement sur un site industriel ?

Le SPPPI reste dans son rôle et respecte celui de chacun. Sans parler de la gestion de crise où les rôles de chacun - qu'il soit industriel, maire, voire préfet - sont précisément établis concernant l'information ou la concertation, des instances dédiées existent, par exemple les commissions de suivi de sites (CSS). Rattachées à un site industriel, elles sont le lieu où les représentants sont informés des incidents ou accidents. Perfectibles, il est prévu qu'elles soient réorganisées pour être notamment mises en place à la demande de l'exploitant, des collectivités, des riverains ou à l'initiative de l'autorité administrative (Plan d'action « Tous résilients face aux risques » du ministère en charge de l'environnement, en date du 18 octobre 2021).

Quant au SPPPI, il peut agir à froid, en élargissant le sujet et en réunissant tous les acteurs pour approfondir le sujet. La force du SPPPI est de permettre le dialogue entre toutes les parties prenantes, d'être un lieu de travail favorisant l'intelligence et la réflexion collectives.

Et donc ?

Le SPPPI et plus particulièrement les membres de son Conseil d'Orientation ont entendu les inquiétudes relayées par les associations. Ils ont décidé que le SPPPI organisera en début 2022, un séminaire-débat rassemblant les acteurs du territoire pour débattre de ce sujet et répondre aux questions suivantes : quelles sont les causes de ces dysfonctionnements ? Quelles sont les mesures correctives mises en place ? Quels sont les retours d'expériences ? Par ailleurs, les industries ont été sollicitées pour rédiger une explication sur les dispositifs incriminés qui sera mise en ligne sur www.dispositif-reponses.org.

Ainsi le SPPPI reste dans son rôle, celui défini collectivement par ses acteurs, convaincus que la meilleure façon d'avancer est de dialoguer, de se comprendre, de s'écouter pour construire tous ensemble, - Associations, Collectivités, État et établissements publics, Industriels, et Représentants des salariés -, l'avenir de notre territoire.

Contacts presse :

Gwénaëlle Hourdin
Déléguée générale
Tél : 06 80 17 17 74
gwenaëlle.hourdin@spppi-paca.org

Shirley Vormbrock
Chargée de communication
Tél : 06 88 44 76 64
shirley.vormbrock@spppi-paca.org

À propos du Projet RÉPONSES

Le territoire de l'étang de Berre concentre 300 000 habitants, une forte industrialisation, des infrastructures de transports multiples et conséquentes. Plusieurs études récentes ont renforcé les préoccupations et inquiétudes liées aux effets de la pollution sur la santé et l'environnement de ce territoire. Les acteurs du territoire ont souhaité se saisir à bras le corps du sujet et se sont mobilisés collectivement, à travers un [Comité de Pilotage](#), pour répondre aux attentes des habitants des 21 communes du pourtour de l'étang de Berre en santé-environnement au travers d'actions concrètes.

Le site internet www.dispositif-reponses.org présente le plan d'actions défini par les acteurs, permet de suivre les résultats, et sert de base pour poursuivre le dialogue, enrichir la démarche, identifier d'autres attentes et y apporter, de nouveau, des réponses concrètes.